



PRÉFET DU NORD

Lille, le 30 janvier 2018

## Communiqué de presse

### INAUGURATION DE LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP) D'HONDSCHOOTE



Eric ETIENNE, sous-préfet de Dunkerque, a inauguré, ce mardi 30 janvier 2018, la MSAP d'Hondschoote, en compagnie de Patrick Valois, vice-président de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), d'Hervé Saison, maire d'Hondschoote, et des partenaires de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) Nord-Picardie, de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) des Flandres, de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Nord-Pas-de-Calais et de Pôle Emploi.

Le sous-préfet a salué le travail commun effectué en concertation avec le département du Nord, la mairie, l'ensemble des opérateurs partenaires et les services de l'État.

La création de la MSAP d'Hondschoote est opérationnelle depuis le 2 octobre 2017 et s'inscrit dans le cadre des actions prévues dans le schéma départemental d'amélioration à l'accès aux services publics (SDASSP). Ce document stratégique élaboré par l'État et le Conseil départemental du Nord, co-construit en concertation avec les acteurs du territoire et les intercommunalités, est exécutoire depuis le 26 décembre 2017.

Outre la MSAP d'Hondschoote, le département du Nord est également porteur d'une MSAP située au Cateau-Cambrésis. Toutes deux s'inscrivent dans la continuité de l'action des ex- points relais services du département.

#### **Un lieu unique pour répondre aux besoins des usagers dans leurs démarches**

Le déploiement des MSAP s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRe du 7 août 2015 par le Gouvernement en lien avec 7 partenaires nationaux : la Poste, Pôle Emploi, GRDF, la caisse nationale d'allocations familiales, la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, la caisse nationale d'assurance vieillesse et la caisse centrale de la mutualité sociale agricole.

Il vise à réduire les inégalités d'accès aux services en proposant une offre de proximité et de qualité. Accompagnés par des agents formés par les opérateurs partenaires pour délivrer des services en leur nom, les usagers seront en un même lieu, renseignés et accompagnés dans plusieurs types de démarches : aides et prestations sociales, emploi, insertion, retraite et prévention santé notamment.

Piloté par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), le plan national de déploiement a permis, à l'échelle nationale, la mise en place de 1 200 MSAP dans les zones rurales et périurbaines au cours de la période 2016-2017. Depuis leur création, 2 millions de personnes ont, d'ores et déjà, été accueillies dans l'ensemble de ces structures.

## **Une reconnaissance par la préfecture pour une offre de proximité et de qualité**

Pour obtenir un financement (jusqu'à 30 000 euros par an, selon le montant des dépenses de fonctionnement), les MSAP doivent regrouper un certain nombre de services au public et respecter un cahier des charges.

La préfecture du Nord joue un rôle de facilitateur, en mettant les acteurs, opérateurs et élus, en relation pour mener à bien les projets. Elle s'assure également :

- qu'un ou plusieurs animateurs seront délégués à l'accueil, l'information et l'orientation des usagers et qu'ils les assisteront dans leurs procédures ;
- que chaque MSAP dispose d'un outil informatique avec accès à internet ;
- que les MSAP soient réparties de manière homogène sur tout le département.

Le département du Nord compte à ce jour 14 MSAP opérationnelles dont 11 d'entre elles sont hébergées dans des bureaux de poste. Celle de Bourbourg, quant à elle, portée par l'association Andyvie se trouve dans les locaux du centre socio-éducatif.

D'autres MSAP, encore à l'état de projet, pourraient voir le jour au cours de l'année 2018.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le lien suivant : *Les MSAP en deux minutes*  
<https://www.youtube.com/watch?v=IZbuvT3DV-0>